

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1065969/HVE500117/2500711 /
Date : 11/02/2025
Contact : TUYERAS Maxime

INEO Infracom - Fournisseur d'Orange
46 AVENUE DE LA SOURCE
BP
33370 SALLEBOEUF

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
VEYRIRAS VIOLAINE L AGE 87140 NANTIAT 0646776892 violaineveyriras@gmail.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de Nantiat 14 AV HOTEL DE VILLE 87140 NANTIAT	Permission accordée (Objet et qualité) Date et signature : <i>le Maire Daniel Perrot le 6 mars 2025</i> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
87140 NANTIAT - AV DES PINS.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	2		m. d'alvéole	2	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Gestionnaire de voirie : 22488 Mairie de Nantiat

Orange Restricted

COMMUNE DE
NANTIAT
87140 - NANTIAT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8^{ème} partie signalisation des routes ;

Vu la demande reçue par mail le 11 février 2025, par laquelle ORANGE demeurant au 23 rue Thomas Edison BP 90149 – 33731 PESSAC, représenté par Monsieur TUYERAS MAXIME, pour le compte de Mme VEYRIRAS Violaine, demande l'autorisation d'effectuer des travaux (sous trottoir) sur le domaine public au niveau du **22 Avenue des Pins : adduction téléphonique de la maison – création de 6m de GC avec pose de fourreau entre la gaine client et la chambre LIT existante.**

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande ci-dessus.

Les travaux débuteront le 11 mars 2025 pour une durée de 1 jour.

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le pétitionnaire devra **baliser par des panneaux de signalisation, et remettre le trottoir en bon état.**

En cas d'interruption temporaire des travaux, toute disposition doit être prise pour libérer l'accès.

Article 3 :

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux.


Article 4 : Validité

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé

- au bénéficiaire pour attribution,
- au Directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne,
- au Commandant de la Gendarmerie de Bellac,
- au Responsable du service SAMU/SMUR 87,
- au responsable de l'antenne technique départementale de Nioul, pour information
- au responsable de l'agence postale de Nantiat

Fait à Nantiat, le 6 mars 2025

Le Maire

 Daniel PERROT